Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 17 (1909)
Heft: 10

Artikel: Le Club helvétique à Paris : 1790-1791
Autor: Cart, J.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-16649

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

17me année. N° 10 Octobre 1909.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LE CLUB HELVÉTIQUE A PARIS

1790-1791.

(Suite et fin.)

Pendant que certains cantons suisses ou le Corps helvétique lui-même recouraient à la voie diplomatique pour se mettre à l'abri des dangers que l'existence du Club leur faisait courir, — que se passait-il au sein du Club lui-même? Consultons les procès-verbaux.

Le 19 septembre, à 7 heures du soir, les membres du Club, réunis à l'ancienne Eglise de l'Abbaye St-Germain des Prés, entendent un long discours du citoyen Niquille sur le danger où se trouve la société « si elle n'enflamme bientôt les communes de Suisse et si elle n'évite pas la surveillance de l'état-major des régiments ». Niquille pense qu'il est prudent de ne pas aller prévenir ouvertement les soldats des gardes-suisses, parce que « ces coquins de Bezenval, de Maillardoz, de Bachmann, avec d'Affry, leur feraient f... le tour, et passer sur-le-champ pour des rebelles ».

L'assemblée décide d'envoyer à Mirabeau une députation pour le remercier de l'intérêt qu'il a pris aux patriotes suisses. Il semble cependant que cet intérêt n'ait pas été bien positif. Le grand orateur de la révolution aurait même trouvé à propos de reprocher aux patriotes « d'inonder la Suisse de décrets révolutionnaires, de feuilles séditieuses, etc.» Le Club aurait peut-être plus de succès auprès d'autres

personnalités marquantes du jour. On décide « de s'informer de la santé de Loustalot[1]; on verra Camille Desmoulins, etc. » Il faut, dit Niquille, se rendre propices les noirs de l'Assemblée. « On exterminera le gouvernement suisse. Mais il y a de mauvais patriotes suisses qui rendent à MM. d'Affry, de Maillardoz, Bezenval et autres officiers suisses et ailleurs, ce qui se passe à l'Assemblée et au Comité ». Il sera donc urgent d'établir un « Comité des recherches ».

Le citoyen Niquille ne se trompait pas lorsqu'il prétendait qu'il y avait des espions au nombre des clubistes. Tel était le cas d'un jeune homme, l'un des correspondants du major d'Erlach, lequel, si je ne fais erreur, s'appelait Thibaut. D'Erlach reçoit également des lettres des nommés Jean et Louis Faucherre, deux frères, semble-t-il, — peut-être des Vaudois habitant Paris. A coup sûr, en fait d'espions, on pouvait citer ce Goisset et ce Le Blanc dont les noms ont déjà paru et qui étaient payés par d'Erlach. On soupçonnait aussi des soldats du régiment des gardes-suisses d'espionner pour le compte des officiers. Si quelques soldats venaient au club en uniforme, d'autres s'y présentaient sous un costume bourgeois. Aussi en arriverait-on un jour à former un Comité secret.

La séance du 23 septembre, à 7 heures du matin, tenue chez L. Gardoux, traiteur, a dû être fort agitée. « On n'a parlé que de potence et de lanterne ». Grande irritation contre l'Assemblée nationale qui a été traitée de « traîtresse »; sa conduite a été représentée comme une infamie, parce qu'elle a rendu un décret interdisant aux soldats des gardes-suisses d'assister aux assemblées du club. Dans la colère suscitée par ce décret, « on a juré de faire exterminer les officiers supérieurs des gardes-suisses ». C'était annoncer d'avance le triste sort que subiraient, quelques

[1] Auteur du journal *Les Révolutions de Paris*. Très malade, il était à la veille de sa mort.

mois plus tard, au 10 août et au 4 septembre 1792, ces malheureux officiers. Leurs propres compatriotes les auraient ainsi livrés à la mort.

Après ces violences de paroles, le procès-verbal constate que « chacun est chargé de chercher un local pour se réunir sans obstacle [1] ». Il est, en effet, assez curieux de voir le club errer de rue en rue, sans trouver un toit sous lequel il puisse s'abriter d'une manière un peu stable. Nous l'avons vu siéger chez tels ou tels de ses membres, marchands de vin, traiteurs; — mais ces locaux pouvaient être envahis par une clientèle trop indiscrète. A partir du 10 novembre 1790, les séances devaient se tenir au n° 19 de la rue du Sépulcre. On ne pouvait choisir un lieu portant un nom de plus mauvais augure, mais, au moins, serait-on assuré contre les indiscrétions?

* * *

Nous avons vu que le Club helvétique espérait exercer une forte action sur les régiments suisses capitulés, et, tout d'abord, par l'état des situations, sur le régiment des gardes-suisses en garnison à Paris. Sur ce point, les espérances du Club devaient être déçues. Bien que ce régiment eût été travaillé par l'esprit révolutionnaire, il se montra plutôt réfractaire. Très peu de soldats assistaient aux séances du Club, bien qu'on les sollicitât de toutes manières et qu'on s'appliquât à leur dépeindre leurs officiers comme des traîtres et des vendus. — C'était, nous l'avons vu, la phraséologie employée par les clubistes qui s'efforçaient de faire croire que les écrits incendiaires dont se plaignaient les gouvernements suisses étaient précisément dus aux officiers aristocrates dans le but de provoquer le décret connu de l'Assemblée nationale. Aussi le Club songeait-il à envoyer auprès de cette Assemblée une députation avec un mémoire

[1] Archives nationales. C. T. 1555.

justificatif. Une lettre, adressée par le Club aux communes de la Suisse, lettre dont il sera bientôt question, ayant été envoyée aux casernes de Rueil et de Courbevoie, les gardes-suisses en firent un autodafé. Le Club avait beau protester de ses intentions favorables à la discipline militaire, au respect des lois, de l'Assemblée, du roi, — ses protestations demeuraient sans écho. Dans ces conditions, quelle tactique fallait-il employer? Le Club, dans sa séance du dimanche 26 septembre, à 6 heures du soir, dans l'Eglise de l'Abbaye, après une longue discussion, décide qu'on n'écrira pas au régiment mais que les soldats qui viendront seront les bienvenus. La société devait continuer à être en correspondance avec les onze régiments cantonnés en diverses provinces de la France. — La propagande allait donc continuer en adoptant une méthode nouvelle. — Cette dernière aurait-elle plus de succès que la première? Il est permis d'en douter. Cependant, l'année suivante, soit le 10 mai 1791, le colonel d'Affry avertissait encore les officiers et soldats d'avoir à s'abstenir d'assister à des clubs. — Toutefois, singulière restriction! il ajoutait que si quelques officiers, sous-officiers ou soldats comprenant le français désiraient s'instruire des lois et intérêts de la France, ils pourraient assister aux séances, mais sans prendre part aux discussions. — Il est vrai qu'il ne s'agit point ici du Club suisse. Mais, la même année, la Diète, réunie à Frauenfeld au mois de juillet, rédigeait une lettre qui devait être adressée par chacun des cantons aux colonels et capitaines des troupes suisses. Cette lettre portait en substance qu'il serait dangereux pour les troupes au service de France si les soldats se laissaient induire à fréquenter les *Clubs dits patriotiques*. Tous les Etats du Corps helvétique avaient décidé d'ordonner à leurs officiers et soldats d'éviter de paraître dans les Clubs, à défaut de quoi ils seraient punis « selon l'exigence du cas » [1]. Ici, plus de res-

[1] Archives nationales. C. F. 7, 4400.

triction, et l'on peut bien penser que, parmi les Clubs dits patriotiques, la Diète avait surtout en vue le Club helvétique.

* * *

Si les fondateurs et les membres du Club ne pouvaient pas se vanter d'obtenir de grands succès auprès des soldats capitulés, ils avaient du moins quelque raison de penser que leur propagande, par le moyen d'écrits séditieux, exercerait une action plus efficace sur leurs concitoyens de la Suisse. Nous avons déjà signalé le fait que de nombreuses brochures étaient envoyées de Paris en Suisse, et cela par les soins du bureau de la correspondance helvétique. Il faut signaler le fait que les Jacobins de Paris secondaient eux-mêmes, de tout leur pouvoir, la propagande démocratique faite en Suisse par le moyen de pamphlets.

L'une des brochures qui fut le plus abondamment répandue et qui paraît avoir exercé le plus d'influence sur les esprits, est la *Lettre*, déjà mentionnée, *aux communes des villes, bourgs et villages de la Suisse et de ses alliés, ou l'aristocratie suisse dévoilée* (1790) qui était adressée surtout aux Fribourgeois, sans négliger cependant le Pays de Vaud « libre sous les ducs de Savoie, puisqu'on ne pouvait lui donner des lois que du consentement de ses Etats ». On savait, du reste, que les idées révolutionnaires trouvaient un accueil empressé auprès de beaucoup d'habitants du Pays de Vaud, surtout dans les villes, et l'on se félicitait dans le Club de ce que déjà « des troubles agitaient le Valais et le Pays de Vaud ». Le Club encourageait également les mouvements révolutionnaires qui se produisaient dans l'Evêché de Bâle. Un des correspondants du major d'Erlach lui écrivait, à la date du 3 mars 1791 : « Il est arrivé ces jours-ci beaucoup de lettres du Club suisse adressées aux différentes villes pour

les inviter à correspondre avec lui et à lui donner des adresses sûres qui ne fussent pas sujettes à être interceptées ».

* * *

Tandis que le Club helvétique travaillait de tout son pouvoir à provoquer en Suisse une révolution démocratique, nous savons que les gouvernements suisses contrecarraient vigoureusement ces tentatives. Berne, Fribourg, Soleure s'entendaient sur les mesures à prendre et nous l'avons déjà constaté. Le 12 septembre 1790, l'un des magistrats de Berne écrivait au major d'Erlach : « Hier, nous avons formé notre avis sur le Club suisse. Il va (soit dit entre nous et sous le secret) à déclarer coupables de haute trahison nos sujets qui en sont, à défendre l'entrée au pays à tous les autres, comme ennemis de la patrie et perturbateurs du repos public, à envoyer copie du décret au ministre et à M. d'Affry, à proposer à tous les cantons d'écrire au roi pour se plaindre de la tolérance publique qu'on lui accorde, scandaleuse pour la France, dangereuse pour nous, contraire au droit des gens et à l'alliance [1]. » Nous avons vu que les décisions de la magistrature bernoise avaient trouvé de l'écho chez les représentants officiels du Corps helvétique et que le roi en avait été instruit.

L'Etat de Fribourg n'était pas moins que celui de Berne irrité contre le Club helvétique. Si Louis XVI avait déjà reçu une plainte collective du Corps helvétique, il devait bientôt en recevoir une autre plus virulente encore. En novembre, le magistrat de Fribourg lui demandait de remettre entre ses mains Castella, Sudan et Huguenot. Cette lettre au roi fut communiquée par lui à l'Assemblée nationale et l'on comprend, à ce propos, la colère des clubistes. Déjà, le mois précédent, un mandat du Sénat de Fribourg offrait

[1] Archives nationales. C. T. 1555.

100 louis à qui rendrait ou donnerait le moyen de procurer la tête de Castella, avocat, et 200 écus pour les autres membres du Club. Rien d'étonnant donc, selon le procès-verbal du Comité secret du 23 octobre, qu'on ait « tonné contre les Conseils de Berne et de Fribourg ». Aussi, dans une nouvelle assemblée du Comité, le 26 octobre, Castella demande-t-il que « dans un manifeste à envoyer en Suisse, on assure 3000 livres pour chaque tête de vingt ou trente magistrats suisses, puisque la sienne était à 100 louis ». Le 10 novembre, après une nouvelle lecture de la lettre de Fribourg au roi, l'assemblée décide d'adresser au Comité diplomatique un mémoire représentant les magistrats de Fribourg et autres comme des « scélérats qui sucent le sang de tous leurs sujets, comme des ours dans la montagne ». Et là-dessus, les membres du Club se rendent chez les Jacobins pour être placés sous leur sauvegarde. Ils y sont bien accueillis ainsi que par Mirabeau.

On voit que le Club éprouvait un vif besoin de se sentir appuyé du dehors. Il y met tous ses soins. Un jour, sans grand succès il est vrai, Robespierre avait plaidé sa cause au sein de l'Assemblée nationale. L'abbé Grégoire lui rendait des services et il était entré en relations avec des hommes tels que les Lameth, Camus, Barnave, Siéyès, etc. Nous avons déjà souligné les noms de Camille Desmoulins et de Marat. Le Comité s'était montré un jour fort irrité contre un de ses membres, Rouillier, le marchand de vins, à cause, dit le procès-verbal du 28 septembre « du tort qu'il a eu de se mettre à dos les noirs de l'Assemblée nationale ». Là-dessus, le citoyen Rouillier donne sa démission et se retire en abandonnant un gros paquet renfermant les plans de la révolution en Suisse et de la constitution de la nouvelle république, plans dus à son imagination. Aussitôt Castella propose que Marat, l'ami du peuple, soit appelé à rédiger les travaux du Club. Un autre membre met en avant le nom de Camille

Desmoulins. Mais le Comité, dans sa séance du 30, invite Marat à venir aider la direction de ses travaux et, à 8 heures du soir, on apprend l'adhésion de Marat.

Les séances du Club, si l'on en croit les procès-verbaux, étaient assez souvent orageuses. Le cas de Rouillier se présentait parfois, bien que sous d'autres formes. L'un des correspondants du major d'Erlach, un espion, sans doute, lui raconte entre autres choses qu'il a admonesté les Suisses du Club et les a grondés de ce qu'ils admettaient des gardes-suisses à leurs assemblées. De là, protestations, chicanes, tumulte, à tel point que les bataillons d'Henri IV, de St-Nicolas des Champs et de St-Merry interviennent et dispersent les assistants. Rouillier, Gardoux et plusieurs mauvaises têtes devaient être mandés le lendemain à la mairie pour y être condamnés. L'auteur de cette lettre à d'Erlach appelle Castella un « animal, accompagné de ses deux limiers Rouillier et Chaperon et des deux proscrits Sudan et Huguenot ».

* * *

Les sympathies que le Club helvétique rencontrait ou réussissait à éveiller chez plusieurs des principaux personnages de la Révolution ne lui paraissaient cependant point suffisantes pour l'aider à triompher des difficultés qu'il rencontrait dans sa marche. Il s'adresse donc directement au corps qui lui paraît pouvoir le mieux lui tendre une main secourable, et, par exemple, aux membres des comités diplomatique et de constitution réunis. Dans une lettre adressée à ces derniers, il leur rappelle que la société des patriotes suisses leur est bien connue. Elle leur a dans le temps exposé les motifs et les buts de sa fondation. Mais le Conseil de Fribourg demande l'extradition de neuf des membres de la société. Celle-ci espère que l'Assemblée nationale ne mettra jamais le patriotisme au rang des crimes. Elle s'assure que cette

assemblée n'a pas rompu les chaînes de Sudan et d'Huguenot aux galères, pour livrer ces derniers au bourreau, non plus que les autres Fribourgeois dont la cause est la même et encore plus favorable. En conséquence, les auteurs de la lettre demandent que les inculpés soient entendus ; qu'ils soient placés sous la sauvegarde de la loi et de la nation, comme hommes de probité et de bonnes mœurs, etc.

La lettre porte les signatures suivantes : J.-N.-A. Castella, président, F. Rey, Castellaz, Pasquier, commissaire, Gremion, Chaney, Alex. Rey, vice-président, Pidoux, Maagd. Elle devait être suivie quelques mois après, soit le 21 décembre, an II de la Liberté, d'un long factum adressé de Paris à Messieurs du Comité diplomatique. Le voici dans toute sa teneur :

Lorsque le *Club des patriotes suisses* obtint l'honneur d'être admis à la barre de l'Assemblée nationale pour lui peindre la douleur où le plongeait la malheureuse affaire de Nancy, il ne lui dissimula point que le principe de l'insubordination du régiment de Châteauvieux était indubitablement dans ses officiers qui prêtaient en Suisse le serment de défendre le régime aristocratique, et le serment en France d'être fidèles à la cause du peuple, et dont la manière de penser était aussi contraire à l'esprit de votre Révolution que la souveraineté et le droit exclusif que quelques familles se sont arrogés dans leur patrie à toutes les places dans le civil et dans le militaire intérieur et extérieur, sont ridicules, inconstitutionnels et ouvertement opposés à la Déclaration des droits de l'homme et aux nouveaux dogmes que vous venez de sanctifier. Aussi, Messieurs, si nous avons pleuré sur les déplorables égarements de ces soldats, si nous avons gémi sur ces journées de funeste mémoire où nous avons donné, comme vous, des larmes hélas ! trop stériles à la mort de nos frères immolés dans le territoire de Nancy, les mains encore teintes du sang de leurs frères ; si nous avons fait des réflexions douloureuses sur cette destinée trop commune des soldats qui, dans les violentes commotions des Etats, sont, tout à la fois, sans qu'ils s'en doutent, l'instrument et la victime des intrigants qui les font agir sourdement ; si nous avons senti tout cela, Messieurs, notre conscience, qui parle plus haut dans notre cœur que toutes les considérations humaines, l'inflexible candeur de notre caractère qui

justifie peut-être l'opinion que l'on s'est formée de la nation helvétique, nous impose le devoir sacré de vous dire que la cause des errements et des divisions qui ont agité le régiment de Châteauvieux est dans l'aristocratie de ses officiers qui avaient juré sa perte. Oui, Messieurs, nous le soutiendrons tant que la fierté du républicanisme brûlera nos âmes du feu de la liberté. C'est au Champ-de-Mars, dans ce même Champ où Châteauvieux se déclara pour la cause du peuple contre lequel il refusa de porter les armes; c'est dans ce Champ, c'est après cette sublime résolution, que l'état-major, inspiré par le même génie qui courbe aujourd'hui quelques cantons suisses sous le joug de l'aristocratie, résolut de perdre ces braves gens. Nous ne vous en dirons pas davantage, Messieurs, il n'a que trop tenu parole et les scènes épouvantables qui viennent d'ensanglanter les murs de Nancy sont trop profondément gravées dans l'âme des vrais citoyens, pour ne pas être éternellement présentes à votre souvenir.

L'échafaud a reçu les derniers soupirs d'une grande partie de ceux que la mort a épargnés sur le champ de bataille. Quarante-un d'entre eux ont été jetés dans vos galères et y gémissent encore au moment où nous avons l'honneur de vous entretenir; le sort de soixante-onze autres a été renvoyé à la justice de leurs corps. L'Assemblée nationale s'occupera sans doute dans son équité de ces infortunées victimes d'un jugement partial, partial ! oui, Messieurs, nous osons, nous devons le dire hautement ; tandis que les officiers, ceux d'un gouvernement dont ils font ou dont ils espèrent faire partie un jour, opèraient la destruction d'un corps patriote, les cantons aristocratiques lançaient des mandats contre le *Club des patriotes suisses*, écrivaient au roi de *France* cette lettre scandaleuse par laquelle ils demandaient qu'on livrât à leur rage *neuf* membres de cette même *société*.

Nous finissons en vous priant, Messieurs, de porter par devant l'Assemblée nationale notre vœu pour l'élargissement et la réhabilitation de ces soldats du défunt régiment de Châteauvieux et de lui répéter ce que chacun de nous est prêt à lui prouver au premier mouvement des ennemis de la Patrie, c'est-à-dire que nous croirons avoir assez vécu si nous pouvons sceller de notre sang la fidélité que nous avons jurée à votre constitution.

Niquille, président, Kolly, secrétaire du Club des patriotes suisses, siégeant rue du Sépulcre, n° 19[1].

[1] Archives nationales. C. F. 7, 4400.

Si le Club helvétique cherchait avec ardeur des soutiens parmi les révolutionnaires les plus en vue à Paris, sans les chercher, il en trouvait d'autres en province. A la vérité, il n'y avait pas de relation directe entre ces derniers et le Club, mais le travail de propagande en Suisse devait être le même. A la date du 10 juillet 1791, la Société des Amis de la Constitution à Dijon envoyait *au peuple de Lausanne* l'adresse imprimée que voici :

Frères et amis, tandis que presque toutes nos frontières retentissent des préparatifs hostiles contre notre liberté naissante, pouvons-nous apprendre sans émotion la joie que vous avez manifestée lors de l'arrestation de notre roi fugitif? Déjà, depuis longtemps, nous soupçonnions en vous des cœurs français; vous nous les montrez aujourd'hui à découvert par l'intérêt que notre révolution vous inspire. Qu'elles approchent maintenant ces armées aveugles, ces armées folles qui voudraient nous donner des fers et rendre au despotisme le sceptre que nous lui avons arraché! Qu'elles approchent, elles verront toute l'énergie dont le Français libre est capable. Et certes, qu'aurions-nous à craindre? Au midi, les Pyrénées nous défendent; au couchant, l'Océan nous offre ses flots pour remparts; au nord, le Rhin nous protège. Un seul côté nous paraissait faible et moins fortifié des mains de la nature; c'est maintenant le côté le plus sûr et le plus fort. Vos cœurs, braves habitans de Lausanne, vos cœurs sont à nous et viennent cimenter les Traités qui nous lient; ce rempart vaut bien des mers, des flots et des montagnes.

Bon peuple, agréez l'hommage de nos sentiments; il est dicté par la fraternité la plus intime, la reconnaissance la plus vive et l'attachement le plus vrai. Peut-être n'est-il pas éloigné l'instant où nous pourrons applaudir à vos succès, car si jamais l'aristocratie se glissait parmi vous, voulait vous enchaîner au nom de la liberté...! alors, vous verriez que les Français sont vraiment vos frères et vos amis.

Nous ajoutons avec le plus doux plaisir que nos concitoyennes ont formé dans cette ville une Société d'Amies de la Constitution. C'est d'elles que nous tenons l'heureuse nouvelle qui nous a engagés à vous faire cette adresse. Le patriotisme de nos sœurs est

ici non moins utile que le nôtre à la chose publique. Elles nous ont spécialement chargés de vous assurer qu'elles vous ont voué la plus vive reconnaissance.

PRESERVOT, président; TRALLARD, B. BERLIER, BURETTE et BERNARD, secrétaires. (De l'Imprimerie de P. Causse.) [1]

Il serait superflu de rappeler ici à quels événements survenus à Lausanne et à Rolle l'adresse fait allusion. Ces événements étaient, au jugement du Club helvétique, un pronostic favorable pour un avenir que les ardents patriotes envisageaient comme très prochain. Toutefois, l'autorité bernoise veillait et, le 9 août, le baron d'Erlach, non le major du régiment des gardes, mais son parent, le bailli de Lausanne, commandant des troupes sur les frontières, en leur envoyant l'adresse imprimée, écrivait à Messieurs les officiers municipaux de la commune de Dijon une lettre dont voici le sens :

Leurs Excellences pensent que cette adresse sera désapprouvée et que des mesures seront prises à Dijon pour empêcher des entreprises propres à troubler l'amitié et la bonne harmonie. Mais si tel n'était pas le cas, « tout habitant de Dijon qui voudrait venir en Suisse serait regardé comme suspect et traité comme tel ». Menace grosse de complications fâcheuses!

Que feraient les officiers municipaux? Réunis au nombre de huit, ils notifient, en date du 19 août, à la Société des Amis de la Constitution, qu'ils ont reçu la lettre du baron d'Erlach et que l'affaire leur paraît délicate et importante. Tandis qu'ils étaient assemblés, quatre des membres des Amis de la Constitution sont venus leur demander copie de la lettre d'Erlach, ce qui leur a été accordé.

De leur côté, les administrateurs composant le Directoire du département de la Côte-d'Or avaient déjà, à la date du 16 août, donné connaissance des pièces ci-dessus au Comité

[1] Archives nationales C. F. 7. 4400.

diplomatique de l'Assemblée nationale. Il y a lieu de croire que l'affaire en resta là. Elle avait risqué de susciter un conflit regrettable, l'avoyer et le Conseil de Berne ayant, le 4 août, écrit à M. de Montmorin pour se plaindre de ce que l'Adresse de Dijon était répandue dans le Pays de Vaud. Le ministre de Louis XVI était invité à désapprouver de pareils procédés et à prendre des mesures en conséquence. Montmorin, en appuyant sur le bien-fondé des réclamations bernoises, renvoya la missive à un M. Tréteau, membre de l'Assemblée nationale, qui paraissait partager les idées du Club helvétique, mais dont on se défiait un peu.

* * *

A cette époque, le résident de France en Suisse était M. de Vérac. Il habitait Soleure. Sa correspondance avec M. de Montmorin était fort active et tenait ce dernier au courant des questions qui préoccupaient les autorités helvétiques. Une de ces questions, et non la moins importante, concernait le renouvellement des capitulations militaires avec ceux des cantons qui n'y avaient pas encore accédé. M. de Vérac affirmait que les Suisses seraient « ce qu'ils ont toujours été pour la France, ses alliés les plus constans et les plus fidèles ». Mais les événements survenus en France avaient pu donner aux cantons quelques inquiétudes relatives au maintien de leurs institutions particulières. De là, les précautions prises par certains cantons pour garantir leurs sujets des influences fâcheuses. De là, de nouvelles alarmes causées entre autres par la formation du Club suisse à Paris, la protection accordée malgré ses réclamations à des sujets criminels du canton de Fribourg, la révolte du régiment de Châteauvieux, l'amnistie accordée aux bourgeois de Nancy qui avaient tiré sur les troupes du roi, l'esprit d'insubordination dans quelques compagnies du régiment des

gardes-suisses, les troubles en Valais, l'insurrection de Porrentruy et la lettre incendiaire écrite à cette occasion par le Club suisse, etc. De là, la méfiance des cantons et leur mécontentement.

De Vérac recommandait donc, comme un moyen d'affaiblir ces impressions, la dissolution du Club suisse réclamée depuis six mois par le Corps helvétique (Lettre du 9 avril 1791). En donnant satisfaction au canton de Fribourg, il fallait aussi blâmer ce qui s'était fait à Nancy et punir les coupables; sans cela le renouvellement des capitulations serait compromis [1].

Il paraît que les arguments présentés par M. de Vérac n'avaient pas réussi auprès de M. de Montmorin qui n'avait rien répondu. De Vérac s'en plaint. Dans une lettre du 7 juin, il estime que « jamais les cantons ne pourront concevoir que les égards et les ménagements que l'on croit devoir au Club suisse, puissent balancer un seul instant les réclamations du Corps helvétique ». En Suisse, on connaît les membres de ce Club « dont les chefs ont été flétris par les lois », et le mécontentement va croissant.

Il est facile de comprendre que M. de Vérac ne devait pas être en bonne odeur auprès du Club helvétique. Aussi, le 3 juillet, un des fondateurs de ce Club, Rouillier, de Romont, marchand de vins, rue du Regard, 25, à Paris, et dont la tête avait été mise à prix par le Sénat de Fribourg, adresse-t-il à un membre du Corps diplomatique une lettre où il attaque violemment M. de Vérac et le ministre des affaires étrangères (Montmorin) qu'il accuse d'être tous deux la cause des troubles de la Suisse, parce qu'ils en favorisent les aristocraties !

Le 22 juin, M. de Montmorin répond enfin à M. de Vérac. Il avait prié le Comité diplomatique de proposer à l'Assemblée nationale des mesures propres à donner aux différents

[1] Archives nationales C. F. 7. 4400.

cantons la satisfaction qu'ils désiraient relativement au Club des patriotes suisses. Le Comité assurait qu'il s'occupait avec la plus sérieuse attention d'obtenir de l'Assemblée qu'elle donnât satisfaction aux cantons, mais qu'il y avait des nécessités de situation qu'on ne pouvait brusquer sans nuire à la liberté. Les deux Fribourgeois réclamés étaient en France depuis plus de dix ans, l'un était naturalisé français. Toutefois, le Comité s'appliquerait auprès de l'Assemblée à satisfaire un allié « aussi ancien et aussi fidèle que la Suisse ».

A cette lettre du ministre était jointe une « Note envoyée en Suisse par les prétendus députés de la nation helvétique qui ont été admis à l'Assemblée nationale ». (Cette suscription doit être du comte d'Affry. Les destinataires ne sont pas nommés ni les titres des brochures indiqués.)

« Messieurs. Nous sommes députés du Club des patriotes suisses résidens à Paris, pour vous prier de prendre connaissance des deux imprimés que nous avons l'honneur de vous offrir. Vous verrez, Messieurs, que notre Club est autorisé, que ses députés ont été reçus à l'Assemblée nationale ; vous apprendrez en partie les griefs d'un peuple qui par abus n'est plus libre que de nom; qu'ainsi pour se rendre digne de ses ancêtres et de l'alliance de la France qui vient de conquérir sa liberté, nous devons agir pour récupérer celle de notre patrie. Nous ne doutons pas que la nation française, la plus ancienne alliée et la meilleure amie de la nôtre, n'approuve et ne favorise le dessein qui a pour but la sagesse de ses principes. »

En juillet de cette année 1791, la Diète se réunissait à Frauenfeld. Elle estimait « qu'il était contre la dignité des cantons de s'occuper dorénavant de cette association de perturbateurs du repos helvétique, composée de gens flétris et de toute sorte de mauvais sujets; que le parti le plus convenable à prendre était de mépriser ce Club et de le

laisser tomber dans l'oubli et l'obscurité dont il n'aurait peut-être jamais dû sortir. » Cependant la Diète laissait à l'Etat de Fribourg le soin et la faculté de renouveler de son côté telles démarches qu'il jugerait à propos de faire.

Lorsque la Diète émettait sur le Club helvétique ce jugement si dédaigneux et si sommaire, avait-elle quelque raison de croire que le Club était déjà atteint dans ses œuvres vives? C'est ce que nous allons voir.

* * *

Nous savons que le but poursuivi par les fondateurs du Club helvétique était de favoriser en Suisse une révolution dans le sens démocratique, à l'instar de ce que la France était en train de faire chez elle et pour son propre compte. Cette révolution devait commencer par Lucerne, Fribourg, Vaud et non par « le redoutable canton de Berne ».

Mais quelles seraient les forces dont le club disposerait pour tenter une aventure aussi périlleuse? Il comptait sans doute sur les intelligences qu'il avait dans la place destinée à être assiégée et conquise? Mais ces secours ne pouvaient être bien considérables et les gouvernements cantonaux disposaient encore de troupes nombreuses et fidèles. C'est ici que les fortes têtes du parti montrèrent jusqu'à quel point le sentiment patriotique les animait. En fait de guerriers *suisses*, on songe à enrôler des contrebandiers, des Piémontais, même une assez forte proportion de gens qu'on qualifie sans scrupule, de « sans aveu ». Cependant, il y aura aussi des conjurés triés sur le volet, savoir des soldats suisses dont on aura « exterminé les officiers »[1].

Quant au plan d'attaque, il était « fort beau sur le papier », mais il trahissait une capacité d'illusion portée à son plus haut point. Il s'agissait, en effet, de concentrer à Versoix, alors simple bourgade appartenant à la France, l'armée

[1] Archives nationales C. T. 1555.

recrutée comme on vient de le voir. Ces forces pourraient aussi être réunies à Genève. Elles pénétreraient dans le Pays de Vaud par Coppet « la barrière de M. Necker ». Que désignait-on par cette expression ? Mystère ! C'est là, à Coppet ou Versoix, que cette armée de *patriotes suisses* « prendrait les ordres de M. le prince de Condé » pour arriver bientôt à Fribourg ! C'est dans la séance du Comité du 5 octobre, que ces projets fantastiques sont exposés avec une naïveté sans pareille.

Mais pour tout cela il fallait de l'argent, beaucoup d'argent et le Club n'en avait guère. La cotisation de ses membres était peu de chose, et si le banquier zurichois Schwizer faisait des avances, elles ne pouvaient suffire. Ici encore on voit combien l'illusion des chefs était grande ! Au sein du Comité, Castella s'écrie : « Sitôt que nous aurons 100,000 fr. nous pourrons commencer à faire des recrues ? » Le président Niquille fait observer que les fonds ne manqueront jamais, « attendu que plusieurs princes français nous ont offert leurs services pour l'exécution de nos projets qui leur seront autant avantageux qu'à nous. » Un sieur Caille, suisse du Palais-Bourbon, et le suisse du cardinal de Larochefoucauld offrent de fournir l'argent nécessaire pour l'impression de la constitution et d'aller chez tous les suisses de Paris collecter. Niquille estime qu'il faudrait bien 100,000 écus « pour réduire les aristocrates suisses ».

Enfin, il est question d'un voyage fait le 13 octobre 1790 à Orléans par les sieurs Goisset et Le Blanc — les espions ! — pour trouver des fonds, s'entendre avec des mécontents qui pourront ainsi aller en Suisse « où l'on se propose de faire égorger et mettre au pillage tout ce qui leur résistera ». Voilà l'énormité des projets que caressaient, à l'égard de leur patrie et de leurs concitoyens, les grands patriotes qui dirigeaient le Club helvétique. Projets d'agonisants !

Il est difficile d'assigner une date précise à la mort du

Club helvétique. Il semble pourtant qu'elle soit survenue vers le mois d'août 1791. En effet, dès le milieu de cette année-là, les rapports des espions cessent de se produire et même le registre des délibérations se clôt après le 3 août ; le nom de la société disparaît. A la fin de l'année, le 23 décembre, le correspondant du major d'Erlach lui écrit encore: « On tiendra toujours un œil ouvert sur les débris du club, pour être à temps de reprendre les anciens arrangements si quelque événement le faisait ressusciter [1]. » Que sont devenus ces débris ? Peut-être se sont-ils fondus dans le *Club de la propagande* dont la naissance remontait plus haut et dont le nom indique suffisamment le but. Quelques Suisses, d'entre les fondateurs du Club helvétique, s'y étaient certainement joints et l'on y rencontrait des hommes tels que Castella, Rey, etc. Ainsi cette société qui avait commencé assez petitement, mais qui avait compté jusqu'à 3 et 400 membres, et parmi eux une douzaine de jeunes femmes fribourgeoises, finissait piteusement et sans doute à la rue du Sépulcre. Œuvres de colère et de vengeance personnelle plus que d'un sain patriotisme, le Club avait agité les esprits à Fribourg et dans le Pays de Vaud, mais il devait périr écrasé sous le poids de ses projets aussi violents que fantastiques. Plusieurs d'entre ses membres, et des plus fanatiques, purent ensuite rentrer paisiblement dans leur patrie et y occuper des places en vue. En 1799, Castella devenait sous-préfet de la Gruyère.

J. Cart.

Erratum. — Dans la dernière livraison, page 274, ligne 5 en montant, il faut *12* au lieu de 14. — Page 278, 3e ligne de la note, lire *gardes-suisses*.

[1] Archives nationales C. T. 1555.